

Augmentation de capital annoncée

Société de Fabrication des Boissons de Tunisie - SFBT -

Siège social : 5, Boulevard de la Terre –Centre Urbain Nord- 1080 Tunis-

La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie -SFBT- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le **24 avril 2019**, a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, d'augmenter le capital social d'un montant de **33 000 000 de dinars** par incorporation de réserves, par l'émission de **33 000 000 d'actions nouvelles gratuites**, de nominal 1 dinar chacune, pour le porter ainsi de **165 000 000 de dinars** à **198 000 000 de dinars**.

La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de réaliser ladite augmentation de **33 000 000 de dinars**, par incorporation du compte de réserves spéciales d'investissement (investissements au sein de l'entreprise) pour un montant de 29 980 000 dinars et prélèvement d'un montant de 3 020 000 dinars du compte spécial d'investissement devenu disponible, et l'émission de **33 000 000 d'actions nouvelles gratuites** de nominal 1 dinar chacune à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison **d'une (1) action nouvelle gratuite pour quatre (5) actions anciennes**, avec entrée en jouissance au **1^{er} janvier 2018**.

Le capital sera ainsi porté de **165 000 000 de dinars** à **198 000 000 de dinars**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2018**.

Cotation en bourse :

Les droits d'attribution seront détachés et négociés en Bourse à partir du **13 mai 2019**.

Bénéficiant du paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2018, les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **13 mai 2019**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **13 mai 2019**.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir du **13 mai 2019**.